

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 27

COMPTE RENDU DU 16 FEVRIER 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 février 2024, s'est réuni le vendredi 16 février 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

22 votants

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 26 du 15 décembre 2023,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

22 votants

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2023,

2. Délibération débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur FERRE présente à l'assemblée délibérante les prévisions budgétaires 2024.

Le Comité Syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, APPROUVE le débat d'orientation budgétaire 2024.

3. Délibération augmentation de la ligne de trésorerie

Mr Ferré indique que le différé de plusieurs trimestres entre les dépenses que le SMIDOM doit honorer mensuellement dont exceptionnellement cette année, les travaux de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle pour lesquels le SMIDOM n'a pas recouru à l'emprunt et les recettes issues de la redevance incitative facturées semestriellement, nécessite de porter la ligne de trésorerie de 700 000 € à 1 000 000 €.

Le Comité Syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, APPROUVE l'augmentation de la ligne de trésorerie à 1 000 000€.

4. Délibération approbation coût des travaux énergétiques Smidom

En lien avec le plan d'investissement national massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, le Comité Syndical du 12 mai 2023 a autorisé le Président à solliciter des subventions dans le cadre des soutiens :

- Pacte territoire avec le Département de l'Ain,
- DETR avec la Préfecture,
- Fonds verts.

Les dossiers de demande de subvention ont été présentés sur la base d'un coût d'objectif niveau étude de faisabilité, de 181 915 € TTC n'intégrant que des dépenses d'isolation et de dispositif de chauffage.

Mr Ferré indique que la consultation en cours porte sur un coût d'opération de 359 935 € TTC prenant en compte entre autres, la création dans un espace initialement non isolé, d'une cuisine, d'une salle de travail, de toilettes et d'un élévateur, adaptés aux personnes à mobilité réduites...

Le Comité Syndical est invité à autoriser le Président à actualiser les dossiers de demande de subvention sur la base de ce nouveau coût d'objectif.

Le Comité Syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, AUTORISE le Président à signer tout actes se reportant au projet de travaux de rénovation énergétique.

5. Délibération pour la souscription d'un emprunt

Monsieur Ferré indique que le Smidom ne sera pas en mesure de financer les travaux de rénovation énergétique du siège ainsi que la construction d'un nouveau local gardien sur la déchèterie de St Etienne sur Chalaronne. Mr Ferré présente les différentes offres des banques consultées :

Le Crédit Agricole se positionne avec un taux fixe de 3.85% sur 15 ans pour un montant emprunté de 500 000€.

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à contracter cet emprunt et à signer tout document relatif à ce prêt.

6. Délibération extinction de créances et admission en non-valeur

Afin de permettre aux usagers de stocker des volumes d'emballages supérieurs aux 40 litres des bacs de pré-tri usuels, le SMIDOM propose de céder des bacs ordures ménagères de 240 litres réformés mais en bon état, au tarif de 20 €. Cela, pour aider l'usager à limiter le nombre de ses déplacements en déchèteries.

Le Comité Syndical par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE la création d'un nouveau tarif de cession de bac d'occasion de 240 litres non pucé pour un montant de 20 euros.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

